



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.64 (Abstract)
17 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New-York, 25 août-3 septembre 1992
Point 5 (e) de l'ordre du jour provisoire*

NORMALISATION NATIONALE : PRINCIPES DE TOPONYMIE A L'USAGE
DES CORRECTEURS DE CARTES ET AUTRES CORRECTEURS

Principes de toponymie pour l'Australie
(deuxième édition)

Document présenté par l'Australie**

Résumé

En vertu de la résolution 14 adoptée par la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques à sa cinquième réunion tenue en 1987, l'Australie a été invitée à prendre des mesures en vue d'établir un ensemble de directives toponymiques pour l'Australie.

Depuis la tenue des réunions des organes des Etats compétents en matière de nomenclatures en 1985, et la création du Comité des noms géographiques en Australasie (CGNA), un projet de directives a été établi pour donner suite à la résolution de la Conférence des Nations Unies. Au cours de la réunion qu'il a tenue en août 1990, ce comité a décidé :

- a) Que les organes des Etats et du Territoire du Nord compétents en matière de nomenclatures ainsi que les autorités fédérales, examineront un projet d'ensemble de directives toponymiques pour l'Australie, en vue d'adopter des principes acceptables pour chaque collectivité territoriale;
- b) Qu'à l'issue de ces travaux, le CGNA regrouperait les principes ayant rencontré un agrément général en un ensemble définitif de directives,

* E/CONF.85/1/Rev.1.

** Etabli par V. T. O'Brien, Président du Comité des noms de lieux du Territoire du Nord.

qui seraient présentées aux autorités des Etats fédérés qui les adopteraient comme directives toponymiques nationales pour l'Australie.

Le projet vise à définir une série de rubriques communes à la plupart des pays du monde, concernant leur toponymie et énonçant leurs propres directives conformément aux principes internationaux. Plusieurs de ces catégories, dont un certain nombre sont déjà retenues au Canada par exemple, ont été utilisées dans leur principe par la plupart des organes des Etats compétents en matière de nomenclatures. En Australie, une attention particulière a été accordée aux toponymes aborigènes et au processus de double appellation. On a tenu compte des progrès réalisés dans ce domaine par le Canada et l'Afrique du Sud, ainsi que de leurs directives particulières.

La non-adoption d'une langue nationale - anglais ou anglais d'Australie - est également à l'étude. Cette question a été évoquée dans le projet de directives. Un certain nombre de grands principes et directives en usage dans d'autres pays et acceptés en principe en Australie y sont exposés pour servir de guide. Il existe des lacunes évidentes, par exemple dans l'énumération des exonymes en Australie, mais le CGNA s'emploie à y remédier.
